

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline bachand

<https://www.cadre21.org/membres/3d828f0d57af420ad1448003>

Date d'obtention : 2021-11-19 13:06:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes sont importantes à respecter

Étapes à suivre dans le cas d'un acte malveillant

J'ai été très surprise du % de jeunes qui utilisaient internet chaque jour et qui possédaient un téléphone. Je savais que le % était élevé mais pas autant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Uniformisation de nos façons d'intervenir dans le cas de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien respecter les étapes afin de ne pas nuire aux démarches juridiques s'il y a lieu

Continuer d'être bienveillante peu importe qui se trouve devant moi. Ce n'est surtout pas le moment de les juger.